

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 20 novembre 2023

Délibération n° CP-2023-2765

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Cailloux-sur-Fontaines

Objet : Plan piéton - Travaux d'aménagement de voirie pour la création de trottoirs route du Grand Guillermet entre la rue de la Dîme et le chemin des Grandes Côtes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

Rapporteur : Monsieur Fabien Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 novembre 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Fatiha Benahmed

Présents : Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier, M. Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendaël, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Artigny (pouvoir à Mme Moreira), M. Cochet (pouvoir à Mme Nachury), M. Pelaez (pouvoir à M. Geourjon).

Commission permanente du 20 novembre 2023**Délibération n° CP-2023-2765**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Cailloux-sur-Fontaines

Objet : Plan piéton - Travaux d'aménagement de voirie pour la création de trottoirs route du Grand Guillermet entre la rue de la Dîme et le chemin des Grandes Côtes - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

La Commission permanente,

Vu le rapport du 31 octobre 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Contexte

La Métropole souhaite améliorer la qualité et le confort des cheminements piétons dans la perspective de construire une Métropole apaisée et 100 % marchable. Il est, en effet, nécessaire de redonner sa juste place à la mobilité piétonne en amplifiant cette politique publique par le biais de budgets dédiés.

Cet objectif se traduit par des demandes d'individualisations d'autorisation de programme destinées à permettre la réalisation d'aménagements de voirie et le développement des infrastructures affectées à la marche, au titre de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026, votée par le Conseil de la Métropole le 25 janvier 2021.

Les travaux d'aménagement de voirie pour la création de trottoirs, route du Grand Guillermet à Cailloux-sur-Fontaines, font partie des objectifs poursuivis.

Cette opération a fait l'objet d'une 1^{ère} individualisation complémentaire d'autorisation de programme pour un montant de 500 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, approuvée par délibération du Conseil n° 2023-1587 du 27 mars 2023.

II - Projet

La route du Grand Guillermet, qui traverse le hameau du Guillermet à proximité du centre du village de Cailloux sur Fontaines, présente de très grandes étroitures de trottoirs.

Le projet consiste à créer et mettre aux normes les trottoirs de part et d'autre de la chaussée, à sécuriser les traversées piétonnes tout en passant la rue du Grand Guillermet à sens unique.

Ces travaux permettront d'améliorer le confort et la qualité des cheminements piétons tout en favorisant les itinéraires vers les commerces de proximité et en sécurisant l'accès aux arrêts de transports en commun.

III - Coût

Le montant prévisionnel des travaux avait été initialement estimé à environ 740 000 € TTC, dont 240 000 € TTC financés au titre de l'opération de proximité 2023-2024 de la Commune, et 500 000 € TTC au titre de l'enveloppe budgétaire affectée au plan piéton.

Depuis l'approbation de cette enveloppe budgétaire par la délibération du 27 mars 2023 précitée, les études ont été affinées au niveau du coût et au niveau des prestations de travaux.

Elles conduisent à un nécessaire réajustement du coût total de l'opération pour un montant supplémentaire de 290 000 € TTC.

En effet, d'une part, la hausse des prix des matières premières a conduit à une réactualisation des indices de l'ordre de 16 % et ce sur tous les postes de dépenses.

D'autre part, la proximité de l'opération avec le centre historique de la commune de Cailloux-sur-Fontaines a conduit à choisir des matériaux de nature différente que de simples bordures béton et d'enrobé pour le revêtement. Il a ainsi été décidé de mettre en œuvre des bordures de type bouchardées et des trottoirs en béton désactivé afin de conserver la nature du bourg.

Il est donc proposé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 290 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, pour la réalisation des travaux de voirie pour la création de trottoirs route du Grand Guillermet entre la rue de la Dîme et le chemin des Grandes Côtes à Cailloux-sur Fontaines ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite de la réalisation des travaux d'aménagement de voirie pour la création de trottoirs route du Grand Guillermet, entre la rue de la Dîme et le chemin des Grandes Côtes sur le territoire de la commune de Cailloux-sur Fontaines.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P09 - Création, entretien et aménagement de voirie pour un montant de 290 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 140 000 € TTC en 2023,
- 150 000 € TTC en 2024,

sur l'opération n° 0P09O9724.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 3 903 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 21 novembre 2023

| |
|---|
| Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20231120-312398-DE-1-1 Date de télétransmission : 21 novembre 2023 Date de réception préfecture : 21 novembre 2023 |
|---|